

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU JEUDI 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 13 juin, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire sous la présidence de Mr Stéphane LESIEUR, président.
Mme. Sophie Walch, secrétaire adjointe, assure le secrétariat de séance.

Nombre de membres actifs : 933

Selon les statuts, le quorum est fixé à 10 % soit 93 membres actifs présents ou représentés. Au vu du nombre de membres présents ou représentés, la séance est ajournée et une seconde assemblée est convoquée à 20h. Mr Stéphane Lesieur déclare la séance ouverte à 20h00.

Ordre du jour :

1-Etats financiers 2018

1-1 Documents

1-2 Présentation par le trésorier de l'association

1-3 Conclusion

1-4-Présentation des travaux réalisés et envisagés

1-5-Questions de l'assemblée sur les états financiers

2-Vote du quitus

3-Point sur le projet du site unique

3-1 Point sur le projet Zakamarek

4-2 Questions de l'assemblée sur le projet Zakamarek

4-Questions diverses

Mr Lesieur ouvre l'assemblée en présentant l'ordre du jour et donne la parole à Mr Sevrin, trésorier de l'association.

1-Etats financiers 2018

1-1 Documents

Consulter le diaporama de présentation des Etats financiers

1-2 Présentation par le trésorier de l'association

Mr Sevrin remercie la direction financière pour tout le travail et la rigueur dans la gestion financière de l'établissement. Les comptes ont été audités et approuvés par les Commissaires aux Comptes.

Le diaporama est présenté aux membres de l'association.

Structure des recettes

Les recettes se composent à 85% des droits de scolarité, 6% des droits d'inscription, et 5% des bourses (dont l'effet est neutre pour le LFV). Mr Sevrin indique que les principaux leviers pour augmenter les recettes sont donc le montant des droits des scolarité ainsi que le nombre d'élèves inscrit dans l'établissement.

Evolution des recettes de 2016 à 2018 et prévisions 2019

Mr Sevrin indique que l'augmentation des recettes est très faible (+0.1% en 2017, +0.4% en 2018) malgré une augmentation des frais de scolarité de 2% en 2018 par rapport à 2017 et ce en raison principalement du nombre insuffisant d'élèves par classe (20.4 élèves par classe aujourd'hui au lieu de l'objectif de 24 élèves par classe). Cette augmentation des recettes n'est pas en adéquation avec la réalité économique et l'augmentation des dépenses du LFV.

Il indique que différentes mesures ont été prises afin d'augmenter les recettes à partir de 2019 dont :

- Une campagne de communication renforcée notamment dans le cadre des journées portes ouvertes et avec l'ouverture d'un poste de chargé de communication.
- La modification de l'offre maternelle afin d'attirer davantage d'élèves dès la maternelle.
- Une augmentation de 5% des frais de scolarité en moyenne (effet uniquement à partir du 3ème trimestre 2019) ainsi qu'une augmentation des frais de dossiers (ticket d'entrée à 1600 PLN au lieu de 300 PLN) et des frais de location de manuels (+50 PLN). L'objectif étant d'avoir une tarification en lien avec la réalité économique des prestations.

Ces mesures devraient permettre une augmentation des recettes de 2.3% en 2019. Néanmoins, l'effet "complet" de ces mesures n'aura lieu qu'à partir de l'année civile 2020.

L'objectif des actions de communication est d'augmenter progressivement le nombre d'élèves pour atteindre environ 800 élèves dans un horizon de 4 à 5 ans.

A noter également que les bourses sont en diminution en raison de la baisse du nombre de demandes.

Structure des dépenses

Les dépenses se composent principalement des dépenses de personnel à hauteur de 59%, des dépenses locatives et de viabilisation (environ 20%) et de la contribution AEFÉ (9% en 2018 au lieu de 6% en 2017, 7.5% prévue en 2019).

Mr Sevrin indique que les marges de manœuvre sont assez faibles et passent notamment par un meilleur contrôle des dépenses, une externalisation de certains services et l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Mr Lesieur précise qu'avec l'aide du Directeur Administratif le contrôle mensuel des dépenses ainsi que la réalisation d'appel d'offres ont été développés et renforcés.

Evolution des dépenses de 2016 à 2018 et prévisions 2019

Mr Sevrin explique que l'augmentation des dépenses est beaucoup plus importante que celle des recettes : +4.7% en 2017, +3.2% en 2018 et +3.7% prévue en 2019.

Cette augmentation s'explique par:

- des rémunérations en hausse (+3% en 2017, +6% en 2018 et +3% prévues au budget 2019),
- une classe supplémentaire en 2018/2019 malgré la diminution du nombre total d'élèves,
- une augmentation du loyer de Sadyba à partir d'Octobre 2018 prévue dans le contrat de location (+250 KPLN sur 2019).
- une augmentation de la contribution AEFÉ (+3% en 2018),
- une hausse des dépenses de fonctionnement (+19%) due à l'achat de matériel informatique, de meubles et de machines de nettoyage.

Certaines dépenses ont néanmoins été réduites entre 2018 et 2017 comme notamment le coût des honoraires. En 2017 de nombreuses études avaient été réalisées pour le projet Zakamarek, un effort a été réalisé en 2018 afin de limiter et de mieux cibler ces études.

Evolution du résultat de 2016 à 2018 et prévisions 2019

En 2018 une perte de -8 KPLN a été réalisée contre -500 KPLN prévue initialement au budget notamment en raison du décalage de versement de la promesse d'achat du terrain de Zakamarek. Ce résultat n'est pas satisfaisant notamment pour mener à bien un projet immobilier. Au budget 2019, une perte de - 313 KPLN est prévue.

Mr Sevrin explique que cette augmentation rapide des dépenses par rapport aux recettes oblige à changer rapidement la gestion financière. Les décisions réalisées dans cette optique n'auront qu'un impact partiel à partir de l'exercice 2019 et entier à partir de 2020.

Indicateurs financiers

La capacité d'autofinancement du LFV est de 403 KPLN pour 2018 et la trésorerie à la fin de l'exercice civil 2018 de 13 MPLN. La trésorerie continue d'augmenter ce qui est très positif.

La hausse de la trésorerie s'explique notamment grâce:

- au travail important réalisé au niveau du recouvrement des impayés et à l'application rigoureuse, sur demande du conseil d'administration, de la politique en matière d'impayés. En effet, les parents qui ne sont pas à jour de leur paiement risquent de pénaliser leurs enfants qui se verront empêcher de continuer leur scolarité au sein du lycée Français de Varsovie.

- des investissements en baisse sur 2018.
- des acomptes reçus avant la fin de l'exercice.

Investissements

En 2018, les investissements réalisés (102 KPLN) concernent la surface de la cour de Sadyba (40 KPLN), les dépenses informatiques (35 KPLN), de climatisation (24 KPLN) ainsi que l'imprimante 3D (8.5 KPLN).

Les investissements prévus dans le budget 2019 (450 KPLN) concernent :

- à Saska : le trottoir et abords du bâtiment B à hauteur de 50 KPLN, la rénovation du bâtiment C (17 KPLN), la rénovation des vestiaires (20 KPLN) et la chaudière du bâtiment A (10 KPLN).
- à Sadyba: la rénovation de la peinture de la cantine (65 KPLN)
- Commun : le matériel informatique (110 KPLN) et la sécurité (107 KPLN) (coût à confirmer selon la faisabilité des prestations proposées).

1-3 Conclusion

Mr Lesieur explique en conclusion que la situation du LFV est saine mais qu'un contrôle strict s'impose.

Le LFV doit augmenter ses recettes et maîtriser ses coûts afin de compenser les hausses de la masse salariale et des dépenses courantes et préparer la réalisation du projet immobilier de site unique.

En vue d'atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été prévues : une hausse des frais de scolarité et de dossier des nouveaux entrants, une campagne de communication avec en sus l'ouverture d'un poste de chargé de communication pour augmenter le recrutement des élèves, l'externalisation d'un service, une gestion plus stricte des impayés et la mise en place d'un contrôle de gestion plus poussé afin de pouvoir mieux surveiller et optimiser les dépenses.

1-4-Présentation des travaux réalisés et envisagés

M. Gerard présente les travaux réalisés/prévus en 2018/2019 :

A Saska

- Travaux réalisés : réparation du foyer des lycéens, entretien des luminaires, rénovation des toilettes au niveau -1 du bâtiment A, installation de la climatisation dans la salle vidéo-examens.
- Travaux à venir (été 2019) : aménagement des abords du bâtiment B, rénovation des vestiaires du gymnase, rénovation des parties extérieures du bâtiment C, travaux de peinture dans différentes salles de classe et infirmerie.

A Sadyba

- Travaux réalisés avec PHN: rénovation des canalisations des toilettes élèves, rénovation des escaliers extérieurs vers la cours de l'école, changement des portes des locaux techniques et peinture.

- Travaux réalisés (février 2019) : rénovation de la cantine scolaire.
- Travaux prévus (été 2019) : fenêtres de toit, lampes extérieures, réparation des locaux de stockage, fin de la mise en place de la ventilation dans les classes de maternelle.

Mr Gerard indique que les travaux réalisés en 2018 sur la cour de Sadyba ont été finalement inférieurs à ceux budgétés.

1-5-Questions de l'assemblée sur les états financiers

Question d'un membre de l'association : A quoi correspond le budget informatique de 110 MPLN ?

Réponse de Mr Gerard : Il s'agit de renouveler le parc informatique qui se compose d'environ 200 postes et qui présente une ancienneté de 9-10 ans.

Question d'un membre de l'association : Il semblerait que le coût du personnel local soit supérieur à la norme du marché local, quelles en sont les raisons ?

Réponse de Mr Lesieur : L'association se doit de respecter la grille des salaires pour chaque catégorie de salarié. La grille salariale n'est pas adaptée / adaptable au salaire local.

Question d'un membre de l'association : Serait-il intéressant de dénoncer l'accord avec l'AEFE pour notamment réduire les coûts liés à la contribution AEFE ?

Réponse de Mr Lesieur : Mr Lesieur précise qu'une étude interne a été réalisée afin de mesurer le coût et les avantages / inconvénients si le lycée dénonçait la convention avec l'AEFE mais que cela ne s'est pas avéré concluant (il faudrait augmenter d'environ 10% les frais de scolarité pour obtenir la même couverture de services). Cela ne semble pas propice d'autant plus en vue du projet immobilier.

Question d'un membre de l'association : Quelles sont les conclusions de la journée portes ouvertes réalisée en 2019 ?

Réponse de Mr Lesieur : Les journées portes ouvertes ont eu lieu le samedi 6 avril avec une campagne importante de communication réalisée antérieurement. La participation cette année s'est avérée supérieure aux années précédentes : 49 familles pour 80 enfants ont participé contre environ une trentaine l'année précédente. Le proviseur intervient afin de préciser qu'il constate également de son côté plus de rendez-vous suite à la journée portes ouvertes.

2-Vote du quitus

Abstention : 0

Contre : 0

=> **Les États financiers sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés**

56

3-Point sur le projet du site unique

3-1 Point sur le projet Zakamarek

Mr Lesieur rappelle que le bail du site de Sadyba ne pourra pas être renouvelé et que le LFV devra quitter le site en 2025. Dans cette optique, l'ancienne présidente du Conseil d'Administration avait lancé un appel d'offres afin de rechercher un terrain et des propositions de financement. Suite à l'étude des propositions reçues, le choix de l'achat d'un terrain et de la construction en propre d'un établissement a été retenu. En 2018/2019, le conseil d'administration (notamment Mr Marcin Werner que le président remercie) a été en négociation avec le propriétaire du terrain ciblé afin de faire baisser le prix et d'obtenir une promesse d'achat acceptable pour la signature. Celle-ci devrait être signée prochainement.

Mr Lesieur indique que le coût total du projet est estimé à environ 90 MPLN d'où la nécessité d'améliorer les résultats financiers.

Parallèlement à ces négociations, le Président du Conseil d'Administration ainsi que le Proviseur ont rencontré à Paris le Directeur de l'AEFE afin d'évoquer les possibilités de financement et la structure juridique de l'association. En effet, la structure actuelle de l'association, liée à l'ambassade pourrait limiter la réalisation du projet.

4-2 Questions de l'assemblée sur le projet Zakamarek

Mr Lesieur invite ensuite l'assemblée à poser des questions sur le projet Zakamarek.

Question d'un membre de l'association : Serait-il possible d'éclaircir le terme "lycée de l'ambassade ?"

Réponse de Mr Lesieur : Aujourd'hui le lycée français de Varsovie est une association de droit français qui n'est pas reconnu comme une école selon la législation polonaise (ni publique, ni privée). Néanmoins elle est perçue comme une structure attachée à l'ambassade.

Question d'un membre de l'association : Serait-il possible de libérer le site de Sadyba avant la fin du bail ?

Réponse de Mr Lesieur : Ce scénario est peu probable car en cas de départ anticipé l'intégralité des loyers jusqu'à la fin du bail serait due.

Question d'un membre de l'association : Quelles sont les prochaines grandes échéances du projet ?

Réponse de Mr Lesieur : La prochaine étape est la signature de la promesse de vente conditionnée à l'obtention du permis de construire (estimée à environ 18-24 mois) soit un achat prévu l'été 2021 pour réaliser les travaux en 2022.

4-Questions diverses

Question reçue par courrier d'un membre de l'association :

Sachant que plusieurs sujets inquiètent les parents d'élèves dont les détachements des enseignants, l'augmentation des frais de scolarité, la santé financière de l'école (et par conséquent du projet immobilier : raisonnable???)

Etant donné

- 1/ la réforme des lycées français de l'étranger promise par M Macron qui se fait attendre*
- 2/ la situation financière fragile qui ressort de la dernière présentation des comptes de l'école*
- 3/ le déséquilibre financier structurel de l'AEFE*
- 4/ le désengagement de l'AEFE au soutien des moyens humains : volonté de rappeler des enseignants en France*
- 5/ les doutes sur le soutien financier de l'AEFE au projet immobilier*
- 6/ l'augmentation sans fin des frais de scolarité*

vous êtes-vous posé la question d'un déconventionnement à l'instar des associations de gestion des lycées français de Hong Kong, Calgary, Zurich...? si non ne serait-il pas opportun de se la poser? il s'agirait de passer au statut de lycée homologue ou partenaire (avec assistance de l'AEFE, permet le maintien des bourses aux élèves et de l'animation pédagogique)

- 1/ serait-il possible de faire un audit pour savoir si ainsi le LFV pourrait dégager des bénéficiaires et récupérer une certaine marge de manœuvre ? (calculer aide nette AEFÉ: rémunérations payées par AEFÉ - versements)*
- 2/ pour pouvoir ainsi fidéliser nos professeurs et en attirer de nouveaux (en leur offrant de bonnes conditions financières) (quelle est la part de participation financière de l'AEFE aux postes des enseignants ? combien de personnels expatriés/de résidents (au passage cela nous intéresserait également de savoir combien de certifiés et d'agrégés) dans les comptes présentés nous n'avons pas le détail de la part rémunération personnel local et personnel résident)*

donc la Question

pour stabiliser l'équilibre financier du LFV (et ainsi envisager sereinement un projet immobilier) et fidéliser nos professeurs pouvez-vous réaliser un audit d'un passage à une autre modalité de fonctionnement avec l'AEFE, type partenariat ?

merci pour votre travail

Bien à vous

Réponse de Mr Lesieur :

Mr Lesieur rappelle les différents statuts possibles sous homologation AEFÉ:

- **Les établissements en gestion directe (EGD)** : Ce statut ne concerne que très peu d'établissements. Les EGD sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. Ils sont des composantes de l'établissement public et leur budget est agrégé

chaque année à celui de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent.

- **Les établissements conventionnés (le cas du LFV):** Ces établissements sont gérés par des associations de droit privé et ont passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE. Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions. Ces établissements entretiennent avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.
- **Les établissements partenaires :** Ces établissements sont également gérés par des associations de droit privé et ont signé un accord de partenariat avec l'Agence. Cet accord définit les relations financières qu'ils entretiennent avec l'AEFE, ainsi que les prestations auxquelles ils peuvent prétendre. Le partenariat consiste essentiellement en une prestation en formation des personnels par l'AEFE.

Aujourd'hui la contribution AEFÉ est assez élevée mais il est prévu qu'elle redevienne à un niveau plus commun. L'apport de l'AEFE est estimé à près de 2 000 euro par enfant, donc il y a un vrai intérêt financier à conserver la convention. En outre, la dénonciation de la convention pourrait faire courir le risque d'être déconsidéré comme lycée de l'ambassade ce qui n'est pas souhaitable compte tenu de l'instabilité législative actuelle.

Question d'un membre de l'association : Quels sont les avantages / inconvénients de la gestion directe?

Réponse de Mr Lesieur : Ces établissements sont gérés directement par l'AEFE ce qui par conséquent limite fortement les marges de manœuvre sur le budget et son allocation. De plus, la tendance actuelle de l'AEFE n'est pas favorable à la gestion directe. Lors de la visite à Paris du Président du CA, la demande a été formulée mais écartée par l'AEFE.

Question d'un membre de l'association : Est-ce que la clarification du statut de l'école pourrait avoir une influence sur le mode de gestion?

Réponse de Mr Lesieur : Oui. Le fonctionnement de l'établissement sera impacté en cas de mise en place d'un établissement scolaire privé ou d'une autre solution choisie.

Question d'un membre de l'association : Quid de l'existence d'un plan B si le projet Zakamarek n'aboutissait pas ?

Réponse de Mr Lesieur : Il reste 6 ans à l'école pour faire aboutir le projet de site unique ce qui semble tout à fait réalisable. Bien entendu l'une des solutions de secours serait de regrouper les établissements sur le site de Saska mais il faudrait réduire le nombre d'élèves ce qui n'est pas souhaitable.

Question d'un membre de l'association : Quelles sont les projections financières nécessaires pour financer le projet?

Réponse de Mr Lesieur : Le nombre d'élèves prévu sur le nouveau site est de 820. Il est par ailleurs estimé qu'il faudrait dégager 4 MPLN de marge supplémentaire pour opérer sur le nouveau site. Cette marge devra provenir soit d'un nombre d'élèves plus important, d'une augmentation des frais de scolarité et d'une meilleure gestion des coûts.

56

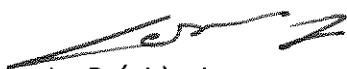
Pas d'autre question diverse.

Mr Lesieur remercie les membres de l'association pour leur présence et les membres du Conseil d'Administration et du Directeur Administratif pour leur travail. Il remercie également Mr le Proviseur et Mr le Directeur des classes primaires pour la coopération tout au long de l'année et leur souhaite une bonne continuation dans leurs nouvelles attributions.

Mr le Proviseur en profite également pour rappeler à tous la date de la célébration du centenaire du lycée français fixée au 21 Septembre 2019.

La séance est clôturée à 21h15.

A Varsovie, le 13 juin 2019



Le Président

Mr Stéphane Lesieur



La secrétaire de séance

Sophie Walch

